### Est-ce que je devrais porter plainte auprès de la Direction des normes d'emploi?

Le Code des normes d'emploi établit les droits et responsabilités de la plupart des employés et des employeurs au Manitoba. Les questions suivantes vous aideront à déterminer si la Direction des normes d'emploi peut vous aider à résoudre votre plainte.

### Est-ce qu'on vous doit de l'argent pour du travail effectué principalement au Manitoba?

Si vous avez répondu « non », veuillez communiquer avec le bureau des normes d'emploi dans la province ou le territoire où le travail a été effectué. Si vous avez des questions quant à la compétence, n'hésitez pas à communiquer avec la <u>Direction des normes d'emploi</u>.

## Désirez-vous obtenir de l'assurance-emploi, un relevé d'emploi ou un T4?

Si vous avez répondu « oui », veuillez communiquer avec Service Canada au 1 800 622-6232.

## S'est-il écoulé plus de six mois depuis votre dernier jour de travail?

Si vous avez répondu « oui », il se peut que nous ne puissions pas enquêter sur votre plainte en raison du temps écoulé. Veuillez communiquer avec la Direction des normes d'emploi.

Travaillez-vous dans une industrie réglementée par le gouvernement fédéral comme les compagnies aériennes, le camionnage national et international, les banques, les chemins de fer, la télédiffusion ou la radiodiffusion? Si vous avez répondu « oui » ou si vous n'êtes pas certain, veuillez communiquer avec le <u>Programme du travail Canada</u> au 1 800 641-4049 pour de plus amples renseignements.

## <u>Dépôt d'une plainte</u>:

Si vous désirez déposer une plainte, veuillez remplir le formulaire de la page suivante et nous le faire parvenir de l'une des façons suivantes :

- Par courriel : EmploymentStandards@gov.mb.ca
- Par télécopieur : 204 948-3046
- En personne ou par la poste à l'une des adresses suivantes :

401, av. York, bureau 604, **Winnipeg** (Manitoba) R3C 0P8 340, 9<sup>e</sup> Rue, bureau 328, **Brandon** (Manitoba) R7A 6C2 59, promenade Elizabeth, C. P. 19, **Thompson** (Manitoba) R8N 1X4

## Que se passe-t-il après le dépôt d'une plainte?

En tant que tierce partie neutre, la Direction des normes d'emploi enquêtera et rendra une décision par rapport à votre plainte en vous parlant, à vous et à l'employeur, afin de recueillir des renseignements, d'examiner les faits et d'appliquer les dispositions législatives. La période nécessaire pour résoudre chaque plainte diffère en raison de nombreux facteurs dont la complexité des questions et la collaboration des parties en cause. Si vous avez des documents à l'appui de votre plainte (relevés de paie, registre du temps travaillé, etc.), veuillez les présenter à notre bureau.

# EMPLOYMENT STANDARDS COMPLAINT FORM FORMULAIRE DE PLAINTE EN VERTU DES NORMES D'EMPLOI\*



This com	plaint is made by: / La prése	ente plainte est déposée par		
Name / Nom			Home Phone #:/N° de téléphone (résidence) :	
Address	:/Adresse :	City / Town: Ville / mun.:		
Prov.	Postal Code: / Code Postal	Work Phone #:/N° de téléphone (travail,	: Fax #:/N° de télécopieur :	
Email:/Adresse électronique :			Cell Phone #:/N° de téléphone cellulaire :	
	the best way to contact you bet t 16 h 30?	ween 8:30 a.m. and 4:30 p.m.?/Quel sera	it le meilleur moyen de communiquer avec vous entre	
This com	plaint is made against:/La p	résente plainte est déposée contre		
Business Name / Nom d'entreprise			Work Phone #:/N° de téléphone (travail) :	
Address:/Adresse:			City / Town: Ville / mun.:	
Prov.	Postal Code: / Code Postal	Cell Phone #:/N° de téléphone cellulaire	Fax #:/N° de télécopieur :	
Email:/Adresse électronique :			Home Phone #:/N° de téléphone (résidence) :	
		que l'entreprise est toujours en exploitation		
Complainant Signature:/Signature du plaignant :			Date :	
		Office use only/ <i>Réservé au bu</i>	ıreau	
	Date received/Date de réception		Receiving Officer/Agent réceptionnaire	
	File Number/N° de dossier		S.I.C./N.A.S.	

Employment Standards/Division des normes d'emploi 604 - 401 York Ave./401, avenue York, bureau 604, Winnipeg, MB R3C 0P8 Tel.:/**Téléphone : (204) 945-3352 or/ou 1-800-821-4307 Fax:/ Télécopieur : (204) 948-3046** Email/Adresse électronique:employmentstandards@gov.mb.ca

Employment Standards is collecting the personal information on this form under the Authority of and for the purposes of providing services and carrying out its responsibilities under The Employment Standards Code and/or The Construction Industry Wages Act and/or The Remembrance Day Act. These responsibilities may result in Employment Standards disclosing the information to other bodies, including the Manitoba Labour Board. The information is protected by the protection of privacy provisions of The Freedom of Information and Protection of Privacy Act. If you have any questions about this collection of information, please contact the Manager of Client Services, 604-401 York Avenue, 945-3352 or 1-800-8214307.

Normes d'emploi recueille les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire en vertu du Code des normes d'emploi, de la Loi sur les salaires dans l'industrie de la construction ou de la Loi sur le jour du Souvenir, afin de fournir des services et de s'acquitter de ses responsabilités conformément aux dispositions législatives précitées. En raison de ces responsabilités, la Direction pourrait divulguer ces renseignements à d'autres organismes, notamment à la Commission du travail du Manitoba. Les renseignements personnels sont protégés par les dispositions pertinentes de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Si vous avez des questions sur la collecte de ces renseignements, veuillez communiquer avec le gestionnaire des Services à la clientèle, 401, avenue York, bureau 604, 204 945-3352 ou 1 800 821-4307.